



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Programmes de facilitation

FAVORISER LA CONFORMITÉ AUX SARP RELATIVES À L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS D'AVIATION ET À LEURS FAMILLES

(Note présentée par le Qatar)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

À maintes reprises, des événements tragiques et douloureux ont mis en lumière les lourdes conséquences d'une mauvaise préparation à l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles. Ils ont également fait ressortir combien il était crucial de s'employer activement à prévoir les situations qui, aussi peu désirables soient-elles, doivent néanmoins être envisagées. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur l'intérêt de se préparer.

Si de nombreux États se sont attelés à cette tâche importante, plusieurs rencontrent encore des difficultés dans la compréhension et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour aider efficacement les victimes et leurs familles. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a publié des orientations générales sur la question, mais il est urgent d'examiner plus avant les causes profondes de la non-conformité aux SARP, afin de mettre au point des solutions plus ciblées et plus efficaces.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prier instamment l'OACI de déterminer ce qui explique les faibles taux de conformité aux questions de protocole du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) relatives à l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, entre autres en élaborant et en réalisant une enquête à l'intention des États dans le but de remédier à la situation ;
- demander aux États de soutenir activement l'OACI et de collaborer avec elle, notamment pour ce qui est d'élaborer l'enquête et d'y répondre ;
- prier instamment l'OACI d'analyser les réponses à l'enquête afin de mieux orienter ses efforts de façon à améliorer le niveau de conformité des États, et de transmettre les conclusions de l'enquête à ses bureaux régionaux afin que ces derniers puissent mettre au point des stratégies de mise en conformité ciblées à l'échelle régionale.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note peuvent être entreprises dans le cadre du budget-programme ordinaire pour 2026-2028 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires.

<i>Références :</i>	Déclaration de Doha sur la facilitation du transport aérien international Annexe 9 — <i>Facilitation</i> Doc 9998, <i>Politique de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles</i> Doc 9973, <i>Manuel de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles</i> Rapport sur les résultats du deuxième Colloque OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF 2024)
---------------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence sur la facilitation 2025 de l'OACI, qui s'est tenue au mois d'avril, s'est conclue par l'adoption de la *Déclaration de Doha sur la facilitation du transport aérien international*, dans laquelle 52 États membres ont affirmé leur appui et leur engagement résolu en faveur de la facilitation – en particulier l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles –, qui constitue une priorité essentielle de l'aviation au niveau mondial. Il est à présent essentiel de poursuivre sur cette lancée et de traduire cet engagement en actes concrets.

1.2 Malgré la prise de conscience croissante de l'importance de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, les niveaux de conformité aux questions de protocole pertinentes de l'USOAP restent extrêmement faibles.

1.3 Les initiatives de l'OACI visant à promouvoir la conformité aux SARP – comme la mise au point de la trousse de mise en œuvre (iPack) sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles – sont éminemment louables et constituent un pas en avant. Cela étant, il est aujourd'hui opportun et nécessaire de s'intéresser de plus près aux causes profondes du défaut de conformité des États, de sorte à orienter les ressources et les efforts là où ils sont le plus nécessaires et efficaces.

2. L'IMPORTANCE DE LA CONFORMITÉ AUX SARP DE L'ANNEXE 9 RELATIVES À L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS D'AVIATION ET À LEURS FAMILLES

2.1 Il importe de noter et d'applaudir les progrès réalisés par la communauté de l'aviation dans le domaine de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles. Nous constatons aujourd'hui que les États mettent en place des cadres législatifs solides qui témoignent clairement de leur détermination. Les plans nationaux sont de plus en plus utilisés en tant qu'outils de coordination dynamiques et pratiques pour mener des interventions d'urgence efficaces. En outre, une culture du service transversale – fondée sur la responsabilité, l'empathie et la crédibilité – commence à prendre racine : nous progressons.

2.2 Dans le même temps, force est de constater qu'il reste urgent d'agir. Malgré nos progrès, la plupart des États ne sont pas encore tout à fait prêts. À tout moment, un accident peut toucher un aéronef transportant l'un d'entre nous, un membre de notre famille, un collègue ou un ami. Cette dure réalité nous rappelle qu'il y a encore beaucoup à faire et que nous sommes collectivement responsables de veiller à notre bonne préparation.

2.3 Il est temps que les États agissent avec détermination en vue de se conformer pleinement aux normes et pratiques recommandées (SARP) relatives à l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles. Nous devons comprendre que la préparation nécessaire à une intervention coordonnée et efficace est dans l'intérêt non seulement de notre pays, mais aussi de l'ensemble de la communauté mondiale de l'aviation.

2.4 L'empathie à l'égard des personnes qui souffrent est l'essence même de l'humanité. Ce devrait être en soi une raison suffisante pour élever au premier rang de nos priorités la mise en place d'une assistance efficace aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles. Ce devrait être une raison suffisante pour être prêts.